



POUR LA MÉMOIRE
DE LA DÉPORTATION

Association culturelle (loi du 1er juillet 1901) J.O.A n° 1336 du 7/2/1996

BULLETIN D'ADHESION 2004
ou de RENOUELEMENT DE COTISATION
(rayer la mention inutile)

NOM _____ Prénom _____

Année de naissance _____ Profession _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Fax _____ Email _____

déclare avoir pris connaissance des statuts, les accepter, en approuver l'objet et, en conséquence, adhérer à l'AFMD

date :

Signature :

Votre motivation : déporté ou interné parent sympathisant

dans les deux premiers cas, dans quel(s) camp(s) ? : _____

adhérez-vous à une organisation d'anciens déportés, si oui, laquelle ? _____

Pouvez-vous aider les membres du bureau de la structure locale de votre département ? _____

Personne morale (associations, entreprises, établissements scolaires, etc.)	Personne physique
Cotisation à partir de 50 Euros : _____	Cotisation - de membre (22 Euros) : _____ Euros - ou de soutien (35 Euros) : _____ Euros - ou de bienfaiteur (50 Euros) : _____ Euros Don : _____ Euros

Abonnement au bulletin "Mémoire et Vigilance" : 10 Euros 4 numéros par an

Pour l'année 2004, je verse donc, par chèque, _____ Euros, à l'ordre de l'AFMD.

Je recevrai ma carte d'adhérent et un reçu fiscal concernant le montant de ma cotisation et de mon don éventuel. Le secrétariat vous remercie de ne pas agraffer votre chèque au bulletin.

Je souhaite que, de ma part, vous informiez la ou les personnes(s) suivantes des activités de l'AFMD :
NOM(s), PRÉNOM(s), ADRESSE(s) - écrire en majuscules, S.V.P.

AFMD - 31 bd Saint-Germain - 75005 PARIS

Tél. : 01 43 25 84 98 Fax : 01 43 29 58 92

Email : afmd@afmd.asso.fr Site Internet <http://www.afmd.asso.fr>



MÉMOIRE ET *Vigilance*

BULLETIN TRIMESTRIEL DE
L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION

4^e trimestre 2003 - 15 décembre 2003

N° 28



SOMMAIRE

Agenda	2
Édito	
Vœux d'espoir pour une humanité meilleure	
Dany Tétot	3
Le point sur nos effectifs ...	4
Échos de nos délégations territoriales	5, 6
Palmarès du Concours national de la Résistance et de la Déportation 2003 ...	7
Il y a soixante ans : l'assaut final se prépare, la libération approche ...	8, 9
Négationnisme et application de la loi dite "Gayssot" : où en sommes-nous ?	
Danièle Baron	10
L'actualité en bref	11
Notes de lecture	12
Souscription	13
Oradour-sur-Glane	14
Un monument du Struthof au Père Lachaise, Courrier des lecteurs	15
Bulletin d'adhésion	16

Janvier 1944 : les efforts conjugués de la Résistance Extérieure et de la Résistance Intérieure s'apprentent à engager la bataille décisive contre les forces de l'Axe. Une année terrible s'ouvre. Mais elle verra bientôt la France libérée.

Agenda... Agenda... Agenda... Agenda... Agenda...

■ 27 janvier

Dans le cadre de la journée européenne consacrée à la mémoire de la Shoah et à la prévention des crimes contre l'humanité, le cinéma du Palais de Créteil propose, en partenariat avec le musée de la Résistance nationale de Champigny et le CRDP, une soirée autour d'un DVD. Ce DVD retrace le parcours de mémoire effectué par une classe de Première littéraire sous la direction d'Elizabeth Ozenne et Sandrine Sikora, professeurs de lettres et d'histoire à Roissy-en-Brie. Cette soirée sera ouverte par un accueil musical du groupe Rythms and Roms, qui a composé la musique des films de ce DVD. La projection d'extraits de ces six films seront suivis de débats, notamment avec le réalisateur Bertrand Tavernier ou le scénariste Jean Cosmos. Renseignements au : 01 64 14 22 57 ou jean-luc.millet@ac-creteil.fr.

■ Jusqu'au 15 février 2004

Nos libérateurs : Toulon, août 1944. L'exposition réalisée par l'Amicale du groupe Marat, association fondée par des anciens de la Résistance, souligne la diversité des peuples qui, sous l'uniforme de la première armée ou résistants de Provence, ont libéré Toulon. Cent soixante-dix photos, dessins et documents, ainsi que des témoignages filmés, retracent les combats de l'été 44. C'est tout d'abord des souvenirs de maquisards illustrés par une valise radio et un croquis de défenses côtières. Du côté allemand, des communiqués et témoignages comparent la détermination des chefs et la désillusion des soldats. Puis, en prélude à l'attaque, ce sont des photos de Toulon sous les bombes. Les Américains débarquent le 15 août : document rare, on verra un "Overprint", carte d'état-major de la zone Delta (de Sainte-Maxime à Fréjus) avec les renseignements sur les batteries allemandes communiqués par la Résistance. La prise de Toulon est illustrée par l'emblème du VI^e Régiment de tirailleurs sénégalais, unité qui a le plus souffert lors des batailles de rues.

(Musée d'Art, 113 boulevard Maréchal-Leclerc - 83000 Toulon. Tél. : 04 94 36 81 00 ; amicalemarat@wanadoo.fr.) Ouvert tous les jours de 13 h à 18 h30. Entrée libre.

■ Jusqu'au 28 mars

Chantons sous l'Occupation. Le régime de Vichy a largement utilisé la chanson pour marteler les messages de la Révolution nationale : en témoigne d'une façon emblématique *Maréchal nous voilà* interprété par André Dassary. Mais les multiples airs populaires restituent souvent avec humour la vie d'une époque de privations, comme *Y a du rutabaga*, *Les jours sans*, interprétés par Fernandel, ou le drame des prisonniers de guerre, évoqué par Léo Marjane dans *Je suis seule ce soir*. D'autres ritournelles telles que *Méfie-toi de la patrouille*, de Georgius, traduisent les dangers quotidiens. Si le nom de Marie Dubas, créatrice de *Mon légionnaire*, est familier à une génération, qui se rappelle qu'elle fut contrainte de fuir la France, victime des persécutions antisémites ? Les quatre cents partitions acquises par le CHRD, armature de cette exposition, constituent autant de témoignages impressionnistes permettant de saisir ce que fut la vie quotidienne sous l'Occupation. Dans ce parcours sonore, le poste grésillant des voix et notes de la BBC n'est pas oublié, ni la gouaille populaire qui, défiant la censure, détourne ironiquement des refrains anodins contre l'occupant (*Hitler, yop la boum*). En marge de cette exposition, diverses conférences dont l'une sera chantée. Du mercredi au dimanche, de 9 h à 17 h 30 ; tarif 3,8 euros et tarif réduit 2 euros ; Tél. : 04 72 73 33 54 ; chrd@mairie-lyon.fr.

■ Jusqu'au 25 avril 2004

Conjurations et attentats contre Hitler. Il n'était pas facile d'être résistant en Allemagne sous le III^e Reich : il fallait d'abord, contrairement à la France, être traître à sa patrie. Malgré tout, la première résistance à Hitler a été allemande et, parmi la quarantaine de tentatives visant à se débarrasser du dictateur, certaines n'ont échoué que de peu. Les premiers succès de Hitler, sur le terrain du chômage et de la diplomatie, réduisent le peu d'opposition qui pouvait rester après les arrestations des membres des partis, des communistes aux sociaux-démocrates. Pendant la guerre, les actions de résistance sont toujours ignorées par les alliés. De plus, les conseils de guerre, en particulier après Stalingrad, sont chargés de maintenir le "moral des troupes" : plus de 20 000 soldats allemands sont condamnés et exécutés. À l'aide de vingt-huit panneaux illustrés de photos et documents d'époque inédits en France, l'exposition du Mémorial Leclerc fait ressortir quatre catégories d'opposants : les idéalistes indépendants avec Maurice Bavaud et celui qui est passé le plus près de la réussite, Georg Elser (l'explosion qu'il provoque le 8 novembre 1939 dans une brasserie de Munich détruit la salle, mais Hitler est parti plus tôt que prévu dès la fin de son discours) ; indignés par les exactions des Einsatzgruppen sur le front de l'Est, des militaires du groupe Centre autour de Henning von Tresckow cherchent à éliminer le dictateur (une bombe placée dans son avion n'explose pas à cause du froid) ; parmi les civils qui se sont attaqués à Hitler, figure le Cercle de Kreisau regroupé autour de von Moltke ; enfin, la tentative la plus connue, "l'Opération Walkyrie", est passée à la postérité sous le nom d'Attentat du 20 juillet.

Mémorial Maréchal-Leclerc - Musée Jean-Moulin 23 allée de la 2^e DB (Dalle Atlantique) 75015 Paris ; Tél. : 01 40 64 39 44. Ouvert du mardi au dimanche de 10 h à 18 h. Plein tarif 4 euros, tarif réduit 3 euros.

■ Jusqu'au 30 avril

Stalingrad, 1942-1943. L'effondrement de l'Union soviétique ne doit pas effacer la mémoire du courage et du sacrifice des soldats de l'Armée rouge, qui a en effet permis d'infliger à l'Allemagne nazie sa première grande défaite terrestre. Stalingrad constitue le tournant majeur de la Seconde Guerre mondiale en Europe. La guerre sur le front Est a été une guerre totale, une guerre idéologique, une guerre d'extermination, qui provoque des pertes très élevées dans les armées engagées et les populations civiles. Stalingrad est une lutte à mort, dans un décor dantesque : des combats féroces se déroulent dans les immeubles et les usines en ruines, opposant des petits groupes d'hommes luttant avec l'énergie du désespoir. C'est la "guerre des rats" (Rattenkrieg) : couverts de vermine, assaillis par la faim, le froid, les maladies et la peur, les soldats des deux camps vivent terrés dans les caves, les gravats et les trous d'obus. "*Stalingrad pue la mort corrompue, le feu, la destruction et l'odeur âcre du désespoir*" écrit un soldat allemand à sa famille, en novembre 1942. Après avoir résisté avec héroïsme aux assauts allemands, les Soviétiques inversent la situation et encerclent une armée allemande entière dans le "chaudron" de Stalingrad. Dès lors, le Reich nazi est condamné : Stalingrad ouvre le chemin de Berlin... L'exposition proposée par La Coupole présente des archives rares, russes et allemandes, des photographies et des films pris au cœur des combats, des objets emblématiques. C'est une plongée dans le XX^e siècle que nous venons de quitter, un siècle de fer et de sang. L'Europe, "de l'Atlantique à l'Oural", a, depuis, découvert les bienfaits d'une paix durable, et c'est heureux.

Renseignements et réservations : Tél. : 03 21 12 27 27.

Vœux d'espoir pour une humanité meilleure

La fin de l'année approche : les grandes lignes de son bilan doivent nous interpeller, nous qui connaissons bien les magnifiques serments de paix, d'espoir et de conditions de vie meilleure, prononcés par nos parents et amis déportés à leur libération. Les guerres et le terrorisme se multiplient à travers le monde, la misère progresse, les sociétés sont en crises. Que se passe-t-il ? Où sont passés les hommes sages, les humanistes de tous bords ? Aurai-ils perdu leur pouvoir ? Leur raison ? Je ne suis ni philosophe, ni spécialiste en sciences humaines : j'essaie de comprendre avec bon sens.

Que peut-on faire, nous, militants de la mémoire de la Déportation et de l'Internement, cette mémoire que nous voulons vivante pour "PLUS JAMAIS ÇA" ? Ce "ÇA" qui a détruit des millions d'êtres humains dans des conditions monstrueuses.

Oui, nous ne voulons "plus jamais ça", pas plus que les situations inhumaines que nos semblables subissent en ce moment aux quatre coins du monde. N'oublions pas que le pluralisme de l'univers vaut mieux que le monolithisme de l'idée absolue. Que la laïcité qui est à la une des médias aujourd'hui est le garde fou à la passion et au fanatisme destructeur des civilisations.

Alors, chers amis, continuons notre combat pédagogique avec d'autres, continuons notre marche en accompagnant nos parents amis déportés témoigner près des jeunes générations, pour leur expliquer, en utilisant les outils de la Fondation et ceux des arts, ce qu'a été cette triste période où

le système concentrationnaire nazi a avili et assassiné des femmes, des hommes et des enfants.

À ces jeunes générations, faisons passer un message citoyen fort, de courage au service des libertés, de la dignité, de la solidarité et de la fraternité. Éveillons leurs consciences ! Pour augmenter encore notre efficacité, développons notre association. 3 500 adhérents à jour de leurs cotisations 2003 et certainement 65 délégations territoriales : bravo et félicitations à tous.

Pour 2004, mettons tout en œuvre pour progresser plus rapidement : si chacun de nous fait une adhésion, nous doublons nos effectifs. Merci de bien vouloir participer à ce challenge qui, vous en conviendrez, est facile.

Je terminerai le dernier éditorial de l'année en souhaitant que la période des fêtes soit pour vous l'occasion privilégiée de joie et de bonheur, avec ceux qui vous sont chers. Permettez-moi de vous associer aux vœux de bonne santé que je présente à Madame Marie-José Chombart de Lauwe, présidente de la Fondation, notre "voyageuse de la mémoire", à qui j'exprime mes remerciements et ma reconnaissance pour son engagement à nos côtés. Que l'an 2004, année du 60^e anniversaire de la libération de la France, nous permette de réaliser nos projets de mémoire et de préparer l'année 2005, année où nous célébrerons dignement le 60^e anniversaire de la libération des camps. Bonne année à tous. Et à très bientôt.

Dany Tétot

Exposition

Souvent sollicitée par ses interlocuteurs, en quête d'une exposition à jour, la Fondation a estimé qu'elle ne pouvait rester sans réponse. Avec le soutien du ministère de la Défense (DMPA), elle a réalisé et produit en 40 exemplaires identiques, une exposition qui est désormais à votre disposition "clés en mains".

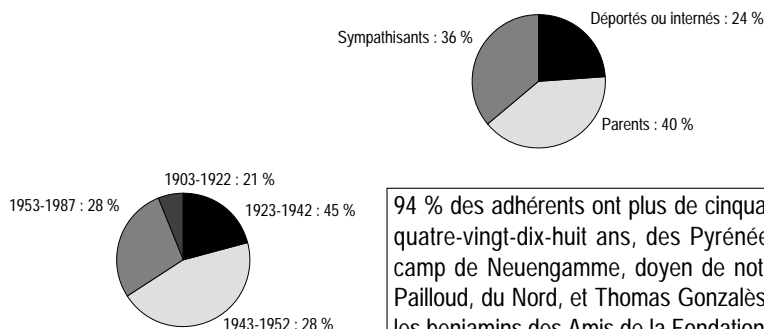
Cette exposition se présente sous la forme de 40 modules de 0,80 x 0,60 m imprimés sur support plastifié comportant textes et images. Chaque module porte un numéro repère qui facilite la mise en place dans le bon ordre. Attention, certains modules sont indissociables (cas des modules repères chronologiques).

Elle est articulée en deux parties : onze modules visent à replacer la déportation dans le contexte historique et idéologique du nazisme et donnent des repères chronologiques. La seconde partie est dédiée aux témoignages des survivants. Chaque module ou groupe de modules aborde un aspect particulier (arrivée, faim, froid, travail, sélections, Revier, Block, etc.) de la vie concentrationnaire, avec des photos ou dessins à l'appui de citations empruntées aux écrits ou témoignages des déportés, toujours identifiés par leur camp et leur numéro matricule. Attention toutefois : cette exposition est à considérer comme un matériau de sensibilisation destiné à être précédé ou suivi d'informations plus larges et de débats. Elle ne prétend nullement être une "encyclopédie de la déportation".

Coût : achat définitif - 1 000 € ; location : 15 € par semaine (frais d'expédition en sus). Un chèque de caution de 1 000 € (non endossé sauf si l'exposition n'est pas restituée ou est détériorée) est en outre demandé. Les demandeurs potentiels peuvent préalablement consulter l'exposition avant de la demander. Les modules sont répartis dans deux valises cartonnées, de 0,85 m x 0,60 m x 0,10 m, équipées d'une poignée de transport, aisément logeables dans un coffre de voiture. Une courte note d'emploi est jointe.

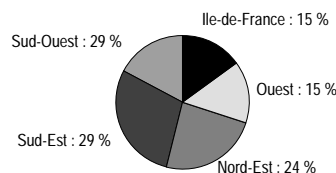
Le point sur nos effectifs

Nos 3 500 adhérents, structurés en 65 délégations territoriales, se répartissent ainsi :



94 % des adhérents ont plus de cinquante ans ! Saluons Émile Lassalle, quatre-vingt-dix-huit ans, des Pyrénées-Orientales, ancien déporté au camp de Neuengamme, doyen de notre Association, ainsi que Camille Pailloud, du Nord, et Thomas Gonzalès, de l'Isère, lycéens de seize ans, les benjamins des Amis de la Fondation.

La répartition géographique, observée à travers l'indicatif téléphonique, montre l'impact des délégations plus nombreuses et parmi les plus actives du côté Est de notre territoire (la région Île-de-France arrive en deuxième position).



Comment nous situons-nous dans le paysage associatif ?

Une étude de l'INSEE montre qu'en 2002, 21 millions de personnes de quinze ans et plus, soit 45 % de la population, sont membres d'une association. Trois grandes catégories se dessinent, selon que l'adhésion est motivée par la pratique d'une activité, un désir de rencontres ou la défense de causes ou d'intérêts communs.

Depuis 1996, date d'une première enquête, le paysage associatif français a peu évolué : les associations de loisirs continuent d'attirer un grand nombre d'adhérents, qu'elles concernent le sport (14 %, soit 6,5 millions d'adhérents en 2002), la culture et la musique (9 %, soit 4,3 millions), ou qu'il s'agisse de clubs du troisième âge. En second lieu, viennent les associations tournées vers la défense d'intérêts communs, parents d'élèves, syndicats, copropriétaires, humanitaires. L'âge moyen des adhérents augmente : de quarante-trois ans en 1996, il passe à quarante-huit ans en 2002. En effet, les 60-69 ans adhèrent de plus en plus souvent : 58 % sont membres d'au moins une association. Ils se répartissent entre associations du troisième âge (13 %), culturelles (12 %), sportives (1 %) et humanitaires, ce qui semble refléter une bonne insertion dans la vie sociale.

Les moins de trente ans sont moins concernés par la vie associative et plutôt engagés dans une seule association (à 75 %). Leur taux d'adhésion est stable (un sur quatre).

Parmi les personnes de plus de quinze ans, plus d'hommes que de femmes font partie d'une association (49 % contre 40 %). Cependant, la répartition des adhésions en fonction des activités reflète le partage social des tâches traditionnelles : aux hommes les adhésions en lien avec la vie professionnelle ou le sport ; aux femmes, les associations liées à la vie familiale ou personnelle (parents d'élèves, associations religieuses).

Les milieux favorisés sont très présents dans la vie associative : parmi les 25 % de personnes issues des ménages les plus aisés, 57 % ont un engagement associatif, contre 32 % des personnes issues des ménages au niveau de vie le plus faible. En revanche, les adhésions aux clubs du troisième âge réduisent ces différences et reflètent une répartition sociale plus équilibrée en faveur des classes moyennes.

Le profil type de l'adhérent participant aux instances dirigeantes a peu changé en vingt ans : homme diplômé du supérieur, adhérent de longue date, âgé de trente à cinquante-neuf ans, issu d'un ménage aisé. Les fonctions d'animation, de formation, d'enseignement sont le plus souvent exercées par des hommes moins diplômés et moins aisés. Même si les adhérents sans responsabilité sont plus nombreux parmi les quadragénaires et les ménages aisés, il apparaît que la gestion des associations reproduit en général la hiérarchie sociale.

(La Lettre du gouvernement n° 150 du 23 octobre 2003).

Échos de nos délégations territoriales

■ Rencontres régionales

Comme indiqué à différentes reprises, nous mettons sur pied ces rencontres, qui à notre avis ne font pas doublon avec la réunion semestrielle des délégations territoriales. Elles permettent un échange plus en profondeur, ce qui n'est pas toujours facile, lors des rencontres traditionnelles. Une première expérience appliquée sur le territoire de la Charente-Maritime et des départements proches, nous a conforté en ce sens. La prochaine réunion se tient le 15 novembre 2003 dans l'Isère, en présence de six délégations territoriales et de cinq invités, adhérents, hors délégations. Trois autres réunions sont programmées dans le premier semestre 2004.

■ Charente-Maritime

Cette DT a tenu son assemblée annuelle le 4 octobre 2003 en invitant le représentant de la section de Saintes des Cheminots anciens combattants, résistants prisonniers et victimes de guerre. M. Georges Mounier a apprécié d'être invité et précisé, l'ambiance de fraternité qu'il a découverte, rare de nos jours ; il ne manquera pas d'en tenir informé son bureau mais également le collectif du réseau, composé de vingt-deux sections sur seize départements. Il nous a fait part des difficultés rencontrées, avec la SNCF, pour l'implantation d'une stèle en face de la gare de Saintes, en mémoire des cent quarante et un cheminots victimes de la barbarie nazie.

■ Dordogne

Notre soixante-quatrième délégation territoriale prend le départ. Bienvenue à la Dordogne, dont le représentant déclarait pouvoir ainsi commencer le nécessaire travail de mémoire de la Déportation, soutenu par une constante activité anti-fasciste dont nous sommes un maillon essentiel.

■ Gard

* Saint-Privat-de-Champagnac a inauguré, le Monument du Souvenir. Isabelle Rogé, première présidente de la délégation a dévoilé ce lieu rappelant à la mémoire le nom de celles et ceux qui sont morts pour la France. Un lieu ouvert à tous et baptisé, ce même jour : Place de la Paix. Isabelle a aussi eu la joie de voir sa grand-mère, résistante et déportée, décorée des insignes d'Officier de la Légion d'honneur. Isabelle va écrire un livre sur sa "Mamie" afin de ne pas oublier la difficile période de son histoire.

* Notre DT a organisé le jeudi 13 novembre dans la salle Terrisse du Lycée Daudet de Nîmes, mise à la disposition de nos amis par l'établissement, une conférence sur le négationnisme avec la participation très appréciée de Marie-Jo Chombart de Lauwe, présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, coprésidente de l'Amicale de Ravensbrück. À ses côtés étaient présents Aimé Bonifas, pasteur et membre de la présidence de la FNDIRP ; Josette Roucaute, déportée à Ravensbrück et Jean-Pierre Merolli, président de l'UNADIF et du CADIR. Cent dix personnes étaient présentes, dont une trentaine de jeunes, ce qui est fort important. M.-J. Chombart de Lauwe a développé le phénomène du

négationnisme, apparu en 1948. "Au début, nous avions affaire aux vaincus de la Seconde Guerre mondiale, les fascistes, les collaborateurs, les nationalistes... Mais nous disposons d'arguments pour lutter contre ce négationnisme, les recherches historiques, car l'Histoire est porteuse de valeurs et de connaissances fondamentales. Nous avons également les actions pédagogiques en faveur du maintien de la mémoire, de sa transmission... Notre rôle est de contribuer à la formation civique des jeunes...", a notamment précisé la présidente de la Fondation. À l'issue de cette conférence ont été diffusés ses livres, la plaquette *Raconte-moi la déportation*, le CD-Rom, des cassettes ainsi que les plaquettes AFMD ; une cinquantaine de bulletins d'adhésion 2004 ont été remis aux auditeurs. Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle initiative.

■ Hérault

Nous fait part de sa tristesse après le décès de Monsieur Philippe Noguérol, membre du bureau élargi, un des initiateurs en 1997 de la création de la DT, républicain espagnol, résistant et déporté au camp de Sachsenhausen. Les activités restent néanmoins soutenues : débat avec l'historien Bernard Krouck, auteur d'un livre sur l'action du résistant belge V. Martin et coauteur d'un film sur le même sujet. Une cinquantaine de personnes a assisté à cette projection, dont de nombreux élèves du Lycée Joffre. Parmi les activités prévues : biographie d'Albin Tixador ; une brochure est à l'impression et sera présentée lors de l'inauguration de la plaque à sa mémoire.

■ Isère

Les comptes rendus de réunion de bureau au rythme d'un par mois, nous rapportent les décisions appliquées sur le terrain : accord de principe avec les autres associations proches du monde de la déportation pour faire un communiqué de presse sur un événement d'actualité.

Participation à différentes expositions, avec la tenue d'un stand AFMD. Représentation dans plusieurs communes, avec dépôt de gerbes, lors de la Journée de la Déportation. Préparation d'un document sur "les déportés partis d'Isère" (avril 2004). Le travail sur l'internet est bien commencé (recherche d'une vacation pour apporter une aide). Colloques avec soirées débats : M. Eric Vial, *Le fascisme mussolinien et ses attributs : comment ces derniers sont utilisés dans les partis populistes européens* ; M. Gilles Karmasyn, *Le discours des négationnistes* et notamment sur Internet.

Voyage au Struthof, fin octobre 2003, avec deux professeurs et trente-huit élèves.

■ Marne

Informe que la région Champagne-Ardenne a subventionné 110 CD-Rom "Mémoires de la Déportation" pour la Marne, l'Aube, la Haute-Marne et les Ardennes. Pour que vivent la Mémoire de la Déportation et ses valeurs, la délégation propose : un voyage au camp du Struthof, des témoignages dans les établissements scolaires et des conférences dans le cadre des "Mercredis de la Déportation" avec table de lectures. Trois conférences sont programmées :

Échos de nos délégations territoriales (suite)

"Les Déportés de l'Argonne" avec M. P. Lefèvre, professeur d'histoire ; "Les traumatismes psychologiques des déportés rescapés et de leurs descendants" avec Mme M.-F. Bonicel, psychosociologue et "Mémoire de Vichy et de la Déportation" avec M. J.-P. Husson, agrégé d'histoire.

■ Pyrénées Orientales

Dans le cadre des Rencontres mémoire de la jeunesse européenne, initiées par "L'Europe de la Mémoire" la délégation a présenté les premières journées pédagogiques de Perpignan. Soutenues par le conseil général, ces journées ont été animées par les travaux des élèves venus de différentes académies, évoquant les guerres, les résistances, les déportations et les génocides. Ces quatre journées ont conjugué mémoire, transmission, pédagogie et vigilance. Pour l'ouverture officielle étaient présents : Mme la Directrice de l'ONAC, l'Inspecteur d'Académie qui représentait M. le Recteur, le président, le délégué général d'Europe de la Mémoire, M. Gilbert Thiery, président de la FNDIRP. Le président du conseil général a insisté sur "son total engagement dans la pérennisation et la transmission de la Mémoire" et informé sur l'avancement du projet de l'Historial – Mémorial du camp d'Internement de Rivesaltes qui doit devenir "l'Historial de tous les camps d'Internement de la zone sud". Le délégué général de l'Europe de la Mémoire, a défini l'esprit de ces journées "favoriser toutes les initiatives prises par les enseignants et les animateurs culturels divers, sur l'ensemble des événements survenus dans cette période, organiser une manifestation qui sera annuellement le salon des projets Mémoire". Les maires de cinq communes du département, qui abritent des lieux de Mémoire ont, eux aussi, signé la charte après avoir participé à la commission Villes européennes de la Mémoire "un enjeu pour les collectivités". Claudia Steur, directrice de la Fondation de la topographie, à Berlin, a fait passer un triple message pédagogique, sur ce véritable lieu de "Mémoire en négatif" témoin de persécutions et d'horreurs.

■ Rhône

Caluire, 21 juin 1943, arrestation de Jean Moulin. Pour raconter son histoire, l'auteur imagine une rencontre entre la maison de Caluire, un collégien et Jean Moulin. Lyon capitale de la Résistance ne pouvait pas rester indifférente à cet anniversaire. La DT a organisé autour de cette pièce de théâtre, plusieurs soirées avec exposition et débats. Différents invités sont intervenus, notamment la présidente de la Fondation M-J Chombart de Lauwe : ce furent des soirées intenses en émotion avec le public et les artistes de la troupe théâtrale. Projection du CD-Rom sur la vie de Jean Moulin, l'artiste, mais aussi sur ses relations avec les anti fascistes allemands et les résistants locaux. Ce projet a parcouru la région lyonnaise pendant deux mois. Un travail de mémoire si riche en amitié, en connaissance des événements a donné à notre association plus de force, ayant conscience des nouvelles richesses.

■ Vaucluse

Après la délégation du Rhône, qui en sera à sa deuxième année d'existence, le Vaucluse lui emboîte le pas pour un week-end de formation en avril prochain. Après le courrier émis par la Commission formation nationale il serait souhaitable que d'autres départements suivent ce type d'initiatives.

Formation

Nous ne saurions assez insister sur l'absolue nécessité, pour nos responsables et adhérents, d'acquiescer une formation qui leur permette d'intervenir efficacement. Christian Arnould donne ci-dessous un aperçu du dernier stage.

Depuis qu'existe, voici treize années, le stage organisé en partenariat par la Fondation pour la mémoire de la Déportation et l'Institut de formation de recherches et de promotion. (IFOREP - Éducation populaire), il y a beaucoup à faire pour être bien compris, pour ce que nous voulons que soit cette formation, pour l'information concernant celle-ci, et pour sa fréquentation.

La commission formation de notre association a encore bien du travail pour faire avancer ces aspects, mais nous devons être optimistes, comme nous y autorise le dernier stage qui s'est déroulé à Munster (68) du 20 au 24 octobre dernier.

Le groupe des participants était constitué de seize personnes (six femmes, dix hommes) dont sept étaient présentées par les activités sociales EDF-GDF et neuf par la Fondation pour la mémoire de la Déportation et les Amis de la Fondation.

Il est remarquable de compter parmi celles-ci trois enseignantes, un administrateur de la Caisse mutuelle décentralisée de la Caisse centrale d'activités sociales (CCAS), un président de Caisse mutuelle décentralisée de la CCAS et l'ex-présidente de l'Union des mutuelles d'Ile-de-France. Ceux-ci nous aideront certainement à conforter notre optimisme ! L'accueil au centre CCAS de Munster, l'ambiance de travail et aussi parfois de détente, ont été excellents ; les contenus de formation sont toujours de haut niveau, la visite du Struthof animée par Jean Villeret, ancien du camp, est toujours très appréciée. La Commission formation attire, une nouvelle fois, très fortement l'attention des DT sur le problème "formation".

II Y VA DE L'AVENIR DE LA MEMOIRE.
En effet, ceux qui ne sont pas des témoins directs du système concentrationnaire nazi ne pourront transmettre que ce qu'ils auront étudié et appris. Ceci est incontournable !

Le stage national doit être un fil conducteur pour l'organisation de sessions régionales. Ce qui n'empêche pas les DT d'avoir des initiatives complémentaires. La commission s'engage à aider (y compris financièrement) toute DT qui s'implique dans un travail de formation tel qu'ici précisé. Rappelons que le coût de participation au stage national est minime. Les candidatures peuvent être envoyées à l'AFMD (via les DT) qui transmettront.

Christian Arnould

Palmarès du Concours national de la Résistance et de la Déportation 2003

À l'issue de sa réunion plénière du 15 octobre, le jury national du Concours national de la Résistance et de la Déportation a établi le Palmarès 2003. Le nombre total de participants est de 44 012, dont 22 660 collégiens et 5 967 lycéens pour les épreuves individuelles, ainsi que 10 301 collégiens et 5 144 lycéens pour les travaux collectifs. Le jury a constaté une progression du nombre de participants. Toutes nos félicitations aux lauréats et établissements dont les efforts ont été couronnés !

⇨ **Première catégorie : classes de tous les lycées, devoirs individuels :**

Prix : Alexis GUILMART, Lycée agricole de la Thiérache, 02140 Fontaine-les-Vervins ; Karim ATMANI, Lycée Louis le Grand, 75005 Paris ; Jean-Baptiste CASAU, Lycée Hoche, 78000 Versailles ; Philippe JAUMET, Lycée français de Zurich.

Mention : Anne-Emmanuelle THOMAS, Lycée Militaire d'Aix-en-Provence, 13617 Aix-en-Provence ; Claire COLARDELLETS, Lycée Simone Weil, 42270 Saint-Priest en Jarez ; Anaïs LABORDE, Lycée Philippe Lamour, 30000 Nîmes ; Camille BAÏSSUS, Lycée Rochambeau, 9600 Forest Road Behesda (USA).

⇨ **Deuxième catégorie : classes de tous les lycées, travaux collectifs :**

Prix : Lycée professionnel Guynemer, 64400 Oloron Sainte-Marie ; Lycée G. Fichet, 74136 Bonneville ; Lycée d'Enseignement général Alain Fournier, 18000 Bourges.

Mention : Lycée Victor Hugo, 14000 Caen.

⇨ **Troisième catégorie : classes de troisième de collèges, devoirs individuels**

Prix : Antoine PARIS, Collège Jules Grévy, 39380 Mont-sous-Vaudrey ; Maëlle GOIGOUX, Collège Jean Rostand, 63730 Les Martres de Veyre ; Line BACH, Collège Chaumeton, 31240 L'Union ; Sophie SOUBIRAN, Collège Alphonse Daudet, 91210 Draveil.

Mention : Léa BARREIL, Collège Les Fontanilles, 11400 Castelnaudary ; Pauline GUENA, Lycée Henri IV, 75005 Paris ; Anne RHODES, Collège Maréchal Foch, 65240 Arreau ; Paul FONTAN, CES Louis Pasteur, 78170 La Celle Saint-Cloud.

⇨ **Quatrième catégorie : classes de troisième de collèges, travaux collectifs**

Prix : Collège Gérôme, 70000 Vesoul ; Collège Daniel Huet, 14200 Hérouville Saint-Clair ; Collège Florac, 48000 Florac ; Collège des Cygnes, 80510 Longpré les Corps Saints.

Mention : Collège Ubelka, Zone artisanale des Artauds, 13390 Auriol ; Collège Marguerite de Navarre, 64000 Pau ; Collège Lis Isclo d'Or, 26700 Pierrelatte ; Collège Jean Louis Hamon, 22580 Plouha.

De nouvelles incitations fiscales à la générosité

Désireux de stimuler la générosité publique, le Parlement a récemment renforcé les avantages fiscaux accordés aux particuliers et aux entreprises qui consentent des dons au profit d'associations et de fondations œuvrant à des causes d'intérêt général. Voici les principales nouveautés issues de cette réforme.

Les particuliers qui consentent des dons à certains organismes d'intérêt général bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu dont le montant est désormais dans tous les cas égal à 60 % des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable (contre 10 % jusqu'ici). Et la fraction des versements d'une année qui excède cette limite de 20 % du revenu imposable peut être reportée sur les cinq années suivantes, dans les mêmes conditions. Précisions : cette réduction d'impôt bonifiée s'applique aux dons

consentis depuis le 1^{er} janvier 2003, y compris à ceux versés au profit de fondations d'entreprise par leurs salariés ou par les salariés des entreprises du groupe auquel appartient l'entreprise.

En outre, les héritiers et légataires bénéficient, pour le calcul des droits de succession, d'un abattement correspondant au montant des sommes⁽¹⁾ qui, à compter de l'entrée en vigueur de la loi, ont été prélevées sur l'assiette de la succession et données, dans les six mois du décès, à titre définitif et en pleine propriété, au profit, notamment, d'une fondation ou d'une association reconnue d'utilité publique. Attention : cet abattement prive le donateur de la réduction d'impôt sur le revenu attachée aux dons effectués par un particulier. En revanche, il peut se cumuler avec les abattements applicables à raison de l'existence d'un lien de parenté entre le défunt et ses héritiers.

⁽¹⁾ Ou à la valeur des biens donnés à une fondation reconnue d'utilité publique (Loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, J.O. du 2 août).

Il y a soixante ans : l'assaut final se prépare, la libération approche

En ce mois de janvier 1944, une certitude est ancrée dans l'esprit des Français : cette année connaîtra la libération de la France !

Un tel optimisme a quelques raisons de prévaloir : dès décembre, dans le Pacifique, les Américains ont enlevé la Nouvelle-Bretagne aux Japonais ; l'aviation allemande a perdu la suprématie sur l'Atlantique au profit de la RAF et de l'USAF ; l'Armée Rouge a repris les deux tiers des territoires soviétiques occupés par les nazis ; côté transalpin, le corps expéditionnaire français a rejoint les unités alliées pour engager la bataille décisive du Garigliano.

Jean Oberlé, chroniqueur de la BBC, exhorte ses auditeurs : *"L'année 1943 a été une année de victoires pour les alliés, sur le front russe, sur le front d'Italie, sur toutes les mers où la bataille de l'Atlantique a été définitivement gagnée, dans tous les ciels et surtout celui de l'Allemagne, où l'aviation alliée a prouvé une supériorité chaque jour plus grande. De Stalingrad au Scharnhorst en passant par Tunis, Bizerte, Orel, Kiev, Kharkov, 1943 a été une année de victoires. Mais de victoires autour de la forteresse européenne dont la brèche italienne n'est qu'une brèche et au-dessus de la forteresse européenne que survolent les ailes alliées. Maintenant, c'est l'invasion qui se prépare, la grande, et les alliés n'en font pas mystère puisque le commandement en chef des troupes d'invasion⁽¹⁾ a lui-même déclaré : «Nous gagnerons la guerre en 1944»... "Le but des alliés est gigantesque : il s'agit de libérer tout un continent en esclavage, où les peuples martyrisés souffrent et espèrent. Depuis trois ans, le peuple français a montré par son courage et par sa résistance, admirables, de quoi il était capable. C'est maintenant qu'il va falloir montrer plus de courage encore."*

Oui : la résistance a été admirable. Elle a su surmonter les divisions territoriales imposées par l'occupation et le morcellement de ses propres réseaux et mouvements en forgeant ses organismes centraux en matière législative, économique, médicale et sociale. Son incessant travail de renseignement porte ses fruits : le 25 décembre, en guise de cadeau de Noël, les rampes des V1 sont bombardées par la RAF. Début 1944, vingt-cinq réseaux de renseignements du SOE sont opérationnels. Le Service Maquis s'est préparé à accueillir les nombreux réfractaires au service du travail obligatoire, qui renforceront les maquis. Fin décembre, après un accord entre les francs-tireurs et

l'Armée secrète, FTP et AS, sont nées les Forces françaises de l'Intérieur où fusionnent les forces vives de la lutte armée, sous un commandement militaire collégial.

La conviction qu'il faut agir immédiatement, sans attendre une aide du ciel, prévaut désormais. Il s'agit parfois d'opérations spectaculairement symboliques : au Puy, une équipée nocturne sauve la statue - promise à la fonte par les Allemands - de La Fayette. Un geste qui a fait grand bruit outre-Atlantique ! La bataille du rail (où ne sont pas engagés les seuls cheminots) a commencé, comme en témoignent ces quelque 220 coups de main portés aux communications ferroviaires en décembre, ces 100 locomotives mises en l'état en zone nord dans la seule première quinzaine de janvier. Parmi ces actions, celle du *Courrier de Nice* vise un service entier de la Gestapo venu de Toulouse avec ses hommes et ses archives ; ces dernières sont récupérées, dépouillées, et permettront de démasquer ses agents et ses auxiliaires français. Les usines réquisitionnées pour les occupants sont également des cibles privilégiées. À Figeac, l'usine Ratier fabrique des hélices pour l'aviation allemande : des explosifs préparés dans une... fromagerie, placés par un combattant déguisé en pâtissier, stoppent la production jusqu'à la fin de la guerre. En Corrèze, où 128 attentats ont clos l'année 1943, les maquis reçoivent des renforts inattendus : des déserteurs géorgiens incorporés de force dans l'armée allemande. Il y a aussi eu cette évasion extraordinaire, dans la nuit de la Saint-Sylvestre, d'internés de Riom, suivie d'autres "belles" rocambolesques de la forteresse de Sisteron : perchée sur un rocher inaccessible, gardée par 1 200 gendarmes, celle-ci paraît hors de portée. Pourtant, grâce à des subterfuges minutieusement orchestrés, de faux télégrammes, de faux papiers portés par de faux facteurs, nombre d'internés sortent de la citadelle au nez et à la barbe des gardiens, convaincus qu'ils ont été libérés en bonne et due forme. En Haute-Vienne, Corrèze, place forte de la Résistance, une école de cadres entraîne les futurs chefs de la libération. Admirable, la Résistance est aussi dramatiquement démunie et ne cesse de lancer des SOS, tant le manque de moyens et d'armes est crucial.

(1) Il s'agit du général américain Eisenhower, qui a conduit avec succès le débarquement en Afrique du Nord en novembre 1942 et qui est nommé, le jour de Noël 1943, commandant en chef des armées alliées sur le front Ouest.



Citadelle de Sisteron.

Oui, il va lui falloir encore bien du courage. L'occupant et ses complices vichystes portent des coups meurtriers contre ses rangs et contre la population. Après la rafle de Nantua, qui voit cent-trente civils raflés promis à la déportation, les cent-dix arrestations de l'Opération Minuit à Toulouse, après ces vingt-deux fusillés de la nuit de Noël dans la vallée de Boège, c'est l'ignoble assassinat, le 10 janvier, de Victor Basch, membre du Comité directeur du Front national en zone sud, et de son épouse. Les coups portés contre les mouvements frappent en effet leurs dirigeants, tels que Maurice Prenant, chef d'état major national de la branche armée du Front national, déporté ensuite à Neuengamme. Car la déportation s'accélère : en ce mois de janvier, plus de cinq mille résistants et otages partent de Compiègne vers Buchenwald par des convois massifs, mille femmes sont déportées vers Ravensbrück, d'autres groupes étant conduits vers Natzweiler ou des geôles du Reich. Il va lui falloir encore bien du courage : car des cours martiales vont siéger et faire exécuter, car la Milice s'implante en zone nord, car les agents doubles œuvrent plus que jamais. À la fin du mois, Jacques Oudin, principal artisan de la diffusion de *Défense de la France*, dont le dernier numéro a atteint le chiffre record de 450 000 exemplaires, est arrêté et torturé à mort. Dans le même temps, l'occupant aidé de la Milice prépare l'opération contre le maquis de Glières.

Il va lui falloir des armes. Voilà le thème dominant des débats de l'Assemblée consultative à Alger le 12 janvier 1944, porté tour à tour par Claudius Petit, Fernand Grenier, Médéric. *"Les alliés ont promis d'aider la France. L'heure est venue"* lance ce dernier, avant de laisser le général de Gaulle clore la séance. Il faut des armes. C'est ce à quoi

s'emploie, non sans mal, en ce mois de janvier, Emmanuel d'Astier de La Vigerie. Chef de *Libération*, plusieurs fois envoyé en mission à Londres, ce commissaire à l'Intérieur considère sa charge comme un "ministère de la Résistance". Le 13 janvier, il rencontre Winston Churchill à Marrakech, se fait le porte-parole des combattants de l'ombre : *"Il nous faut des armes"*. Il obtient une promesse : *"On vous donnera l'aide qu'il vous faut."* Le 27 janvier, cette fois à Londres, il réitère ses demandes, argumente, trace la carte des maquis, donne - au nom de la résistance - des gages de discipline, de loyauté envers les alliés. Nous avons 5 000 hommes convenablement armés, ce n'est pas suffisant explique-t-il en substance. Churchill scrute à nouveau les cartes, et s'engage sur des livraisons pour les maquis de Savoie, du Puy-de-Dôme et de la région de Roanne.

"L'année nouvelle sera très pénible" avait annoncé Hitler, en confidence, à quelques hommes. Ce n'est pas le capitaine Mirlès, officier de la mission militaire française en URSS, qui le dément, bien au contraire : *"Je crains que pour le troisième Noël en Russie, le pourcentage germain n'ait eu le groin quelque peu abîmé"*, déclare-t-il le 14 janvier sur les ondes de la BBC. Quelques jours après, le speaker des *Français parlent aux Français* annonce l'entrée des troupes alliées, Français compris, dans la partie nord de la ligne Gustav, ligne à laquelle les Allemands avaient assigné le rôle de protection de Cassino. *"Nous gagnerons la guerre en 1944"* pensent, quant à eux, les alliés et les Français ; car si nul ne sait où et quand la bataille finale sera engagée, chacun se prépare au jour le plus long et, pour les occupants, *"l'année nouvelle sera très pénible"*.

Négationnisme et application de la loi dite "Gayssot" : où en sommes-nous ?

Dans notre dernier numéro figurait l'intégralité de l'intervention de l'historienne Nadine Fresco lors de nos entretiens de Bordeaux, consacrés au négationnisme. L'idéologie abjecte sous tendue par les déclarations et écrits de ceux qui, contrairement à ce qu'ils affirment, ne révisent pas l'histoire mais la nient dans ses aspects les plus dramatiques n'est plus à démontrer. Cependant, nous sommes régulièrement confrontés à leurs offensives et, si nous savons pouvoir disposer de quelques armes juridiques, nous ne connaissons pas toujours la façon d'y recourir et nous doutons parfois de leur efficacité. Pourtant, alors même que ce numéro de *Mémoire et Vigilance* est sur le point d'être imprimé, l'un d'entre eux, Vincent Reynouard, vient d'être à nouveau condamné. Autant de raison pour faire le point.

Depuis le 13 juillet 1990, nous disposons d'une loi, souvent dite "loi Gayssot", du nom de l'un de ses initiateurs. Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler qu'avant celle-ci, ne pouvaient être poursuivis les écrits négationnistes que lorsqu'ils s'accompagnaient d'incitations à la haine raciale : dès lors, quiconque pouvait ouvertement nier, par exemple, l'existence des chambres à gaz, sans être autrement inquiété.

La loi n°90-615 du 13 juillet 1990 stipule notamment, dans son article 9 : *"Seront punis des peines prévues par le sixième alinéa de l'article 24 ceux qui auront contesté, par un des moyens énoncés à l'article 23, l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par l'article 6 du statut du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 et qui ont été commis soit par les membres d'une organisation déclarée criminelle en application de l'article 9 dudit statut, soit par une personne reconnue coupable de tels crimes par une juridiction française ou internationale."*

Inscrivant le champ d'application de la loi dans le droit fil des statuts du Tribunal de Nuremberg, le législateur se plaçait donc dans une perspective d'histoire et de mémoire tout en combattant une idéologie qui, jusque-là, s'abritait confortablement derrière une conception large, voire permissive, de la liberté d'expression. Il réactualisait ainsi la double signification rétrospective et prospective du procès de Nuremberg, "moment de la conscience universelle". Par ailleurs, il désignait comme délit le seul écrit négationniste, même s'il était dissocié de l'incitation ouverte à la haine, rompant avec l'approche précédente. Et enfin, préférant le concept de contestation des crimes, plus large que celui de négation, il prenait en compte des formes sournoises et déguisées de la négation que sont la mise en doute, la minimisation, la banalisation. Comment la loi fut-elle accueillie ? Elle trouva immédiatement ses détracteurs naturels, les négationnistes, et des détracteurs plus inattendus, "au-dessous de tout soupçon" dirions-nous, dont les valeurs étaient totalement opposées aux premiers.

Quoi qu'il en soit, treize ans après la loi, qu'en est-il ? Le nombre de condamnations ne saurait être le seul instrument pour mesurer l'efficacité d'une telle loi, qui a aussi, en amont, un caractère

dissuasif : l'existence d'une loi incite très certainement les apprentis sorciers à tourner leurs plumes dans l'encrier avant de passer à l'acte. Sur le plan quantitatif, vingt-neuf condamnations ont été répertoriées entre 1992 (année où la loi commence à être appliquée) et 2002, soit trois par an en moyenne. Cela peut paraître peu. Mais se tourner vers la justice n'est jamais chose facile et implique, par ailleurs, de suivre une certaine procédure. Le premier frein réside dans la réunion des éléments qui caractérisent le délit : l'écrit lui-même dans sa matérialité originale, le caractère public de celui-ci et l'intention de son auteur. Le second frein réside dans le délai de prescription prévu pour ces délits : il s'élevait à trois mois à compter de la publication. Concrètement, si personne ne réagit à un écrit litigieux daté du 1^{er} janvier avant le 1^{er} avril, l'écrit en question ne peut plus être poursuivi. Ceci suppose donc une vigilance quotidienne et une réactivité immédiate. Concernant les écrits véhiculés par Internet, cette prescription joue à plein en faveur de leurs auteurs : car ici plus qu'en matière d'édition traditionnelle, il faut les identifier comme personnes physiques. Une vraie gageure lorsqu'ils sont habilement masqués derrière une nébuleuse de sites, d'hébergeurs, de sigles !

Malgré ces faiblesses, liées pour une part au respect des procédures nécessaires dans tout état de droit, la loi Gayssot a permis vingt-neuf condamnations d'écrits contestant les crimes contre l'humanité. Et ces condamnations ont à leur tour valeur dissuasive pour d'autres candidats à ce genre de prose. Pour cette raison, elle est constamment mise en cause par les tenants de l'idéologie négationniste, qui ont à de multiples reprises, au nom de la liberté d'expression, tenté de faire annuler ces condamnations par la Cour européenne des droits de l'homme. La réplique de cette juridiction communautaire est nette : elle légitime l'ingérence dans la liberté d'expression au nom de la protection d'autres droits (notamment des droits de minorités historiquement persécutées en tant que telles). Autrement dit, la liberté d'opinion et d'expression n'a pas à être le pavillon de complaisances d'idéologies xénophobes.

Qu'en est-il ailleurs sur notre continent ? Dans l'Union européenne, la loi Gayssot fait figure de pionnière. Seuls sept pays ont (et encore est-ce plus récent) une législation comparable. Si la Suisse et l'Espagne ont bien cerné, comme la loi Gayssot, la contestation des crimes contre l'humanité commis par les nazis, la Suisse vise la contestation de tous les crimes contre l'humanité animés par des mobiles racistes, y compris les plus récents, tels que celui du Rwanda. En Autriche, Allemagne, Luxembourg, seuls les parquets sont autorisés à poursuivre, restriction étrangère à notre législation qui permet aux associations d'être partie prenante des procédures.

La loi Gayssot, complétant un dispositif antérieur visant par exemple l'apologie des crimes de guerre ou l'incitation à la haine, s'est donc révélée à l'usage un outil à la fois préventif, punitif et dissuasif. Un outil à utiliser à bon escient.

Danièle Baron

➔ **Allemagne**

IG Farben et Degussa : les travaux pour la construction d'un mémorial en souvenir des juifs assassinés, commencés il y a près de quinze ans, sont à nouveau suspendus. Motif : le produit chimique "antitags" qui doit recouvrir les stèles est fabriqué par la firme Degussa, filiale d'IG Farben. Or cette firme a traité les métaux précieux volés par les nazis et une de ses filiales fabriquait le Zyklon B. Devant le tollé, elle s'est retirée de la construction du mémorial malgré le soutien de l'architecte, américain et juif. Par ailleurs, l'entreprise IG Farben a été placée en liquidation judiciaire : la survivance de cette société, grande "consommatrice" de main-d'œuvre concentrationnaire, était à bon droit perçue comme scandaleuse par les rescapés des camps nazis. Sa liquidation, prévue depuis des années, a été stoppée lorsque les ressortissants des pays de l'Est victimes du travail forcé ont voulu faire valoir leurs droits à indemnisation. Ajoutons, pour être complet, que nombre de filiales d'IG Farben avaient été démantelées après-guerre, selon leurs activités, dans des sociétés telles de Bayer, BASF, Agfa ou Hoescht.

➔ **Alsace**

Le petit village d'Hinsbourg se serait sans doute passé de la mauvaise publicité qui vient de lui être faite. Un particulier avait loué sous un faux nom la salle des fêtes pour de prétendues fiançailles. Il s'agissait en fait d'un rendez-vous du courant musical néonazi, le Hammerskin. Crânes rasés, tatouages, svastikas : le plumage des participants ressemblait à leur ramage ponctué de Sieg Heil. Il est inquiétant de constater combien ce rendez-vous avait minutieusement été organisé, les responsables ayant même prévu de conduire les autorités sur des fausses pistes.

➔ **Autriche**

Une liste de quarante-sept noms vient d'être remise par le Centre Simon Wiesenthal aux autorités de Vienne. Ils sont soupçonnés d'avoir participé sous l'uniforme allemand à des crimes contre les populations civiles pendant la Seconde Guerre mondiale.

➔ **Christian Pineau à l'honneur**

Une rue de Paris porte depuis le 14 octobre le nom de Christian Pineau, syndicaliste, résistant et déporté à Buchenwald. Un hommage bien mérité pour le créateur du mouvement Libération Nord, arrêté par la Gestapo puis interné à Montluc, où il croisa Jean Moulin quelques heures avant sa mort tragique.



➔ **Compiègne**

Le maire de la ville de Compiègne ne désarme pas. Il avait donné, lors du congrès de l'Association Buchenwald Dora, l'assurance que la rue Alexis Carrel allait être débaptisée. Nos amis déportés ne se sont réjouis que quelques jours. Par un tour de passe-passe, le théoricien de l'eugénisme revient au galop, puisque la ville s'apprête à lui donner le nom d'une autre allée.

➔ **Hongrie**

À Budapest, le leader français du "Front national" a partagé un temps la tribune, avec l'auteur britannique négationniste David Irving, à l'invitation d'un parti extrémiste, le parti de la vérité et de la vie. Ce parti avait été condamné, en 2002, pour son virulent antisémitisme.

➔ **Mont Valérien**

Une cloche monumentale a été inaugurée en mémoire des résistants et otages fusillés par les nazis au Mont Valérien. Conçue par Pascal Convert, le monument en bronze porte le nom de 1 006 prisonniers célèbres ou inconnus.

➔ **Italie**

Un quotidien génois a mené une enquête consacrée aux années de l'immédiat après-guerre. D'où il ressort que des milliers de criminels de guerre nazis ont pu s'embarquer vers l'Amérique latine, et de bénéficier ainsi de la plus large immunité. Parmi ces criminels, Mengele, Eichmann, Barbie, ou d'autres moins connus tels que Gerhardt Bohne, responsable de l'élimination des "malades mentaux". Tous ont transité par Gênes, où des filières couvertes par une partie du clergé les prenaient en charge.

➔ **Oradour à l'heure des restrictions budgétaires ?**

Le volume du détachement horaire des enseignants intervenant au centre d'Oradour a subi une diminution sensible, passant de 18 à 6 heures hebdomadaires : c'est ce que nous apprend la lecture d'une question posée au Sénat au ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche par M. Peyronnet, sénateur qui, par ailleurs, préside le centre en question. Cette réduction drastique compromet l'activité pédagogique de ce centre, qui a accueilli l'an dernier quelque 13 000 scolaires venus de tout l'hexagone : nous le regrettons, car Oradour, théâtre de crimes de guerre particulièrement odieux, doit rester un centre névralgique de la mémoire collective.

➔ **Ravensbrück**

L'ancien camp de concentration a été profané au mois d'octobre, ainsi que le cimetière juif proche de Kassel. Divers graffiti antisémites ont été découverts.

➔ **Verdict**

Début octobre a eu lieu à Paris le procès de l'ex-responsable du site Internet qui avait désigné quarante-trois personnalités juives comme des "vermines anti-juives". Des personnalités accusées d'avoir signé un appel au boycottage des produits israéliens. Eva Tichauer est venue dire à la barre quel mauvais souvenir cette liste lui rappelait. Six mois de prison ont été requis et prononcés contre Alexandre Attali, condamné par ailleurs à verser des indemnités aux parties civiles.

NOTES DE LECTURE

➔ **Intelligence avec l'ennemi : le procès Brasillach**, d'Alice Kaplan (Éditions Gallimard, Folio, n°3908 - 7,10 euros).

Sans doute nos lecteurs ne rappellent-ils de l'émoi suscité l'an dernier par la diffusion, dans les lycées perpignanais, d'un ouvrage où figurait sous une forme très banalisée cet écrivain. Le livre d'Alice Kaplan rappelle avec précision le rôle de Brasillach, dont les héritiers politiques entretiennent avec persévérance un mythe oublieux des faits. Une synthèse d'autant plus précieuse que les biographies existantes relèvent de l'hagiographie et que les écrits de Brasillach n'ont été réédités qu'avec nombre d'édulcorations. L'auteur trace la trajectoire de l'adolescent jusqu'à son entrée en fascisme en février 1934, contre *La République, vieille putain agonisante, garce vermoulue sentant le patchouli*, puis son rôle dans *Je suis partout*, où il signe des articles enthousiastes sur les nazis allemands. Ses ennemis ? Les *Sept Internationales contre la patrie* : les communistes et socialistes, les juifs, les catholiques, protestants et francs-maçons. Promu chef de la rédaction de cet hebdomadaire spécialisé dans l'incitation à la haine et la délation directe, il ne s'en détache que vers la fin de l'occupation, sentant le vent de la défaite. Nul regret : "*J'ai contracté une liaison avec le génie allemand*" écrit-il et, plus tard "*J'ai fait ce que j'ai cru bon*". Jugé, alors que la guerre n'est pas finie, devant un jury populaire, il prépare sa défense comme "*un oral de concours*", revendique sa filiation d'antisémite à la française et son profil de poète romantique. Le jury retient à la fois la collusion avec les nazis et sa responsabilité totale et le condamne à mort. L'auteur relate le procès et les ultimes tentatives de Brasillach pour bénéficier d'une grâce, mais s'attache aussi ses laudateurs. Ses successeurs idéologiques (Bardèche le premier et, plus près de nous, un certain éditeur de disques naguère candidat au poste de président de la République) se sont efforcés d'effacer le délateur zélé, de gommer ses écrits les plus ignobles, de créer le mythe propre d'un romantique pur et exalté. Une entreprise que ce livre scrupuleusement documenté contribue à dénoncer.

➔ **La Justice du pire : les cours martiales sous Vichy**, de Virginie Sansico (Payot, 258 p., - 21 euros).

Si la loi du 16 juillet 1940, loi qui permet à Pétain de s'arroger les décisions administratives et judiciaires, suivie de la mise au pas de la magistrature et des premiers recours à des juridictions d'exception (sections spéciales par exemple) est à peu près connue désormais grâce aux travaux historiques, l'épisode des cours martiales l'est moins. La mise en place de celles-ci en janvier 1944, consacre un nouveau degré dans la répression et le non droit. Les prévenus justiciables de cette juridiction n'ont plus désormais ni avocat ni aucun recours possible. De telles cours ont quadrillé le territoire les mois précédents la libération. Expéditives et sauvages, elle ont

constitué l'aboutissement d'un système répressif où les principes juridiques antérieurs avaient été balayés. Dominées par les miliciens les plus radicalement proallemands, elle ont, en six mois, abouti à près de deux cents condamnations à mort. Comment fonctionnaient-elles ? Quels étaient leurs "juges" ? Qui était traduit devant elles ? Autant de questions auxquelles Virginie Sansico répond dans ce livre.

➔ **Fontainebleau-Avon (1940-1944)**.

Qui étaient Prudent Prel et Laurent Poli ? Voici une des questions auxquelles avaient répondu les participants au Concours national de la Résistance et de la Déportation au terme d'une enquête sur les plaques, stèles, monuments de leur département. Une enquête, menée sous l'autorité de Maryvonne Braunschweig, qui leur avait valu d'être lauréats du concours et qui, grâce à la présente édition, est enfin consultable dans un volume de 168 pages très documentées et richement illustrées. À noter que l'impression du livre est l'œuvre des lycéens de la section imprimerie de la cité scolaire André Malraux de Montereau. En vente auprès du Collège de la Vallée, 87 rue du Vieux Rû - 77210 Avon.

➔ **Bad Gandersheim : autopsie d'un kommando de Buchenwald**, de Gigi Texier, Pierre Texier et Paul Le Goupil ().

C'est en mémoire de leur oncle, déporté à Bad Gandersheim, que les deux premiers auteurs ont voulu présenter une synthèse sur ce kommando. Car si d'une part *l'Espèce humaine*, de Robert Antelme, est à juste titre reconnu comme un témoignage majeur de la littérature de la déportation, peu de lecteurs l'associent à ce kommando ; d'autre part, il s'agit d'un témoignage personnel qui n'en épuise pas le thème. Ce que fait en revanche la présente et utile monographie sur ce kommando annexe de Buchenwald travaillant au service de la firme Heinkel spécialisée dans les avions de chasse : le lecteur motivé par la micro histoire de Bad Gandersheim y trouvera un ensemble de documents portant sur son fonctionnement, son évacuation et l'état actuel du site.

➔ **Écrire après Auschwitz : Semprun, Levi, Cayrol, Kertész**, de Pierre Martens (La Renaissance du Livre, 6 euros).

Le titre était prometteur. Autant le dire tout de suite, la déception est grande. Inutile donc de courir acheter ce mince livre de 54 pages (encore les lignes sont elles bien aérées et citations bien longues), qui laisse une désagréable sensation de vide lorsqu'on le ferme. Nous ne saurions que conseiller à nos lecteurs tentés par ce passionnant sujet de se replonger plutôt dans les bien plus riches Entretiens avec Jorge Semprun, publiés par nos soins ou encore le magnifique livre de notre amie Françoise Nicoladzé.

❁ **Souscription** ❁

Le *Livre Mémorial des déportés de France*, victimes de mesures de répression, dont les travaux ont été lancés en 1996 par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, va voir le jour. La sortie éditeur est prévue pour la fin du premier trimestre 2004.

Ce projet a pu être mené à terme grâce à l'appui du ministère de la Défense (Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives), du secrétariat d'État aux Anciens Combattants, du ministère de la Culture et de la Communication (Direction des archives de France), du ministère de l'Éducation nationale, du ministère des Transports, de l'université de Caen Basse-Normandie (CRHQ). Il a bénéficié de fonds européens accordés par la Commission européenne, du concours de l'Office national des Anciens Combattants et des Offices départementaux, de toutes les fédérations, associations, amicales, des déportés eux-mêmes et de leur famille, du concours de la mairie de Fontenay-sous-Bois.

C'est un événement, pour la connaissance de la Déportation. Plus de cinq cents transports passés au crible, des dizaines de milliers de noms croisés et recroisés avec les archives, les associations, les familles, un travail de recherche patient et rigoureux, de nombreuses synthèses rédigées tantôt par des déportés, tantôt par les membres du groupe de travail, bref un ouvrage de référence que tous les déportés résistants ou politiques et leurs descendants auront à cœur, nous l'espérons, d'accueillir et de faire connaître.

Histoire et Mémoire s'y rencontrent.

Présenté en quatre tomes toilés, pour un volume global de près de six mille pages, d'un maniement simple grâce à ses nombreux index et sommaires, il vous est proposé pour un montant souscripteur de 100 €. Le prix public de vente sera de 160 €.

Si vous souhaitez acquérir cette collection en tant que souscripteur, nous vous remercions de bien vouloir adresser votre commande et votre titre de paiement à :

**FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION,
30 boulevard des Invalides, 75007 PARIS**

obligatoirement accompagné du présent bulletin :

Je soussigné

Nom, prénom :

Commande collection(s) complète(s) (4 tomes) du *Livre Mémorial* réalisé par la mémoire de la Déportation au prix de 100 € la collection,

que je désire recevoir à (adresse d'envoi complète en majuscules d'imprimerie) :

n° et rue

Code postal Ville

Pays

Je joins à la commande un chèque bancaire ou postal d'un montant de :

Signature (obligatoire) :

"Révisionniste professionnel" autoproclamé, Vincent Reynouard vient d'être condamné pour apologie de crimes de guerre. Notre DT de Haute-Vienne était partie civile dans ce procès concernant le massacre d'Oradour.

(Ci-contre les ruines d'Oradour après le passage de la colonne SS).



Oradour : 3 mois ferme pour le révisionniste

Le révisionniste Vincent Reynouard, accusé d'apologie de crimes de guerre, a été condamné hier à 12 mois de prison, dont trois ferme, par le tribunal correctionnel de Limoges pour avoir réalisé une cassette apologisant le massacre d'Oradour-sur-Glane le 10 juin 1944. La peine prononcée est assortie d'une amende de 10 000 € et d'une interdiction de séjour en Haute-Vienne pendant trois ans. Entre décembre 2000 et février 2001, des excoffrés de cette époque et des bons de commande avaient été envoyés aux escarpes du massacre, au Centre de la mémoire d'Oradour et même à la mairie de Limoges, où se trouvent les archives d'ADN sur les victimes, à qui a été remis, grâce à ces copies d'ADN, sur les ombres, à quinzaine, une condamnation de deux ans de prison avec sursis pour complicité.

ECHO REGION LIMOUSIN

Oradour-sur-Glane (87) • RÉVISIONNISME
Satisfaction des victimes après la condamnation de V. Reynouard

Le tribunal a condamné Vincent Reynouard coupable d'apologie de crimes de guerre à 12 mois de prison, dont 3 mois ferme.

Le tribunal correctionnel de Limoges a condamné hier le révisionniste Vincent Reynouard à un an de prison, dont 3 mois avec sursis, à l'apologie de crimes de guerre et à 10 000 € d'amende. La mise à l'épreuve s'ajoute à l'interdiction de séjour de trois ans en Haute-Vienne. Son coprovenant, un septuagénaire à l'impression, a été condamné pour complicité d'apologie de crimes de guerre à 3 mois de prison avec sursis et à 10 000 € d'amende. Les deux hommes doivent payer 100 € de dommages et intérêts à chacune des trois parties civiles. Le juge a jugé que le massacre d'Oradour-sur-Glane le 10 juin 1944 est un crime de guerre et que la mise à l'épreuve s'ajoute à l'interdiction de séjour de trois ans en Haute-Vienne.

Le tribunal correctionnel de Limoges a condamné hier le révisionniste Vincent Reynouard à un an de prison, dont 3 mois avec sursis, à l'apologie de crimes de guerre et à 10 000 € d'amende. La mise à l'épreuve s'ajoute à l'interdiction de séjour de trois ans en Haute-Vienne. Son coprovenant, un septuagénaire à l'impression, a été condamné pour complicité d'apologie de crimes de guerre à 3 mois de prison avec sursis et à 10 000 € d'amende. Les deux hommes doivent payer 100 € de dommages et intérêts à chacune des trois parties civiles. Le juge a jugé que le massacre d'Oradour-sur-Glane le 10 juin 1944 est un crime de guerre et que la mise à l'épreuve s'ajoute à l'interdiction de séjour de trois ans en Haute-Vienne.

Le tribunal correctionnel de Limoges a condamné hier le révisionniste Vincent Reynouard à un an de prison, dont 3 mois avec sursis, à l'apologie de crimes de guerre et à 10 000 € d'amende. La mise à l'épreuve s'ajoute à l'interdiction de séjour de trois ans en Haute-Vienne. Son coprovenant, un septuagénaire à l'impression, a été condamné pour complicité d'apologie de crimes de guerre à 3 mois de prison avec sursis et à 10 000 € d'amende. Les deux hommes doivent payer 100 € de dommages et intérêts à chacune des trois parties civiles. Le juge a jugé que le massacre d'Oradour-sur-Glane le 10 juin 1944 est un crime de guerre et que la mise à l'épreuve s'ajoute à l'interdiction de séjour de trois ans en Haute-Vienne.

Révisionnisme : Vincent Reynouard condamné à 3 mois ferme

Le tribunal correctionnel de Limoges a condamné hier le révisionniste Vincent Reynouard à un an de prison, dont 3 mois avec sursis, à l'apologie de crimes de guerre et à 10 000 € d'amende. La mise à l'épreuve s'ajoute à l'interdiction de séjour de trois ans en Haute-Vienne. Son coprovenant, un septuagénaire à l'impression, a été condamné pour complicité d'apologie de crimes de guerre à 3 mois de prison avec sursis et à 10 000 € d'amende. Les deux hommes doivent payer 100 € de dommages et intérêts à chacune des trois parties civiles. Le juge a jugé que le massacre d'Oradour-sur-Glane le 10 juin 1944 est un crime de guerre et que la mise à l'épreuve s'ajoute à l'interdiction de séjour de trois ans en Haute-Vienne.

Le tribunal correctionnel de Limoges a condamné hier le révisionniste Vincent Reynouard à un an de prison, dont 3 mois avec sursis, à l'apologie de crimes de guerre et à 10 000 € d'amende. La mise à l'épreuve s'ajoute à l'interdiction de séjour de trois ans en Haute-Vienne. Son coprovenant, un septuagénaire à l'impression, a été condamné pour complicité d'apologie de crimes de guerre à 3 mois de prison avec sursis et à 10 000 € d'amende. Les deux hommes doivent payer 100 € de dommages et intérêts à chacune des trois parties civiles. Le juge a jugé que le massacre d'Oradour-sur-Glane le 10 juin 1944 est un crime de guerre et que la mise à l'épreuve s'ajoute à l'interdiction de séjour de trois ans en Haute-Vienne.

Le tribunal correctionnel de Limoges a condamné hier le révisionniste Vincent Reynouard à un an de prison, dont 3 mois avec sursis, à l'apologie de crimes de guerre et à 10 000 € d'amende. La mise à l'épreuve s'ajoute à l'interdiction de séjour de trois ans en Haute-Vienne. Son coprovenant, un septuagénaire à l'impression, a été condamné pour complicité d'apologie de crimes de guerre à 3 mois de prison avec sursis et à 10 000 € d'amende. Les deux hommes doivent payer 100 € de dommages et intérêts à chacune des trois parties civiles. Le juge a jugé que le massacre d'Oradour-sur-Glane le 10 juin 1944 est un crime de guerre et que la mise à l'épreuve s'ajoute à l'interdiction de séjour de trois ans en Haute-Vienne.

Le tribunal correctionnel de Limoges a condamné hier le révisionniste Vincent Reynouard à un an de prison, dont 3 mois avec sursis, à l'apologie de crimes de guerre et à 10 000 € d'amende. La mise à l'épreuve s'ajoute à l'interdiction de séjour de trois ans en Haute-Vienne. Son coprovenant, un septuagénaire à l'impression, a été condamné pour complicité d'apologie de crimes de guerre à 3 mois de prison avec sursis et à 10 000 € d'amende. Les deux hommes doivent payer 100 € de dommages et intérêts à chacune des trois parties civiles. Le juge a jugé que le massacre d'Oradour-sur-Glane le 10 juin 1944 est un crime de guerre et que la mise à l'épreuve s'ajoute à l'interdiction de séjour de trois ans en Haute-Vienne.



Un monument du Struthof au Père-Lachaise

L'idée est venue il y a peu, lors de la présentation du dépliant consacré, grâce aux efforts de l'AFMD, aux monuments des camps du cimetière du Père Lachaise. Nulle trace du camp du Struthof sur ce dépliant, et pour cause : aucun monument au cimetière, malgré un espace réservé entre le monument de Dachau et celui de Buna. Il fut donc proposé à l'Amicale de ce camp d'ériger une réplique miniature du Gisant situé à l'entrée du camp, conçu par le sculpteur Georges Halbout, ce qu'elle

accepta. Avec l'appui de la DT des Amis de Paris, du Haut-Rhin, des services de la mairie de Paris et son conseiller culturel, le projet est désormais en marche. Nous souhaiterions que ce monument, où serait rappelé le sort des déportés européens de trente pays différents qui connurent le camp, parmi lesquels les déportés NN, soit inauguré en septembre 2004, soixantième anniversaire de l'évacuation du camp par les nazis.

Naftali Skrobek

COURRIER DES LECTEURS

Nous sommes des survivants.

Nous sommes nés avant la télévision, avant la pénicilline, avant les surgelés, les photocopies, le plastique, les verres de contact, la vidéo et le magnétoscope et avant la pilule. Nous étions là avant les radars, les cartes de crédit, la bombe atomique, le rayon laser, avant le stylo à bille, avant le lave-vaisselle, les congélateurs, avant la climatisation et avant que l'homme ne marche sur la lune. Nous nous sommes mariés avant de vivre ensemble. La vie en communauté se passait au couvent. Le "fast food", pour les Anglais, était un menu de carême et un "big mac", un grand manteau de pluie. Il n'y avait pas de mari au foyer, pas de congé parental, pas de télécopie ni de courrier électronique. Nous datons de l'ère d'avant les HLM et d'avant les couches-culottes. Nous n'avions jamais entendu parler de modulation de fréquence, de coeur artificiel, de transplant. Pour nous un ordinateur était quelqu'un qui conférait un ordre ecclésiastique, une puce était un parasite et une souris de la nourriture pour chat. Un site était un point de vue panoramique. Un joint empêchait un robinet de goutter et l'herbe était pour les vaches. Une cassette servait à ranger les bijoux. Mais nous étions sans doute une bonne race robuste et vivace quand on songe à tous les changements qui ont bouleversé le monde et à tous les ajustements qui nous ont été imposés. Pas étonnant que nous nous sentions parfois perdus et qu'il y ait un fossé entre nous et la génération d'aujourd'hui. Mais grâce soit rendue à Dieu, nous avons survécu. Nous sommes, après tout, un très bon cru !

Georges Delompré de Passavant (70)

Ce numéro a été réalisé par :

Christian Arnould,
Danièle Baron,
Catherine Breton,
Suzanne Charpentier,
André Lassague,
Martine Lévy,
François Rousseau,
Dany Tétot.

Toutes et tous
vous présentent
leurs meilleurs
VOEUX
pour la nouvelle
année.

La Commission paritaire des Publications et Agences de Presse nous fait obligation de présenter une comptabilité complète des recettes inhérentes à la vente au numéro ou par abonnement du bulletin "Mémoire et Vigilance". Elle nous interdit de procéder à la distribution gratuite des numéros de la revue. En conséquence "Mémoire et Vigilance" est expédié aux seuls abonnés.

Mémoire et Vigilance - Bulletin trimestriel de l'AFMD (Association loi de 1901) - 31 boulevard Saint-Germain - 75005 Paris

Tél : 01.43.25.84.98 - Fax : 01.43.29.58.92. Directeur de publication : D. Baron. Commission paritaire N° 0501 G 78817 -

Prix du numéro : 3,5 Euros. Abonnement : 10 Euros. Imprimerie et routage : Presse-Pluriel - 19 rue Frédérick Lemaître - 75020 Paris.